

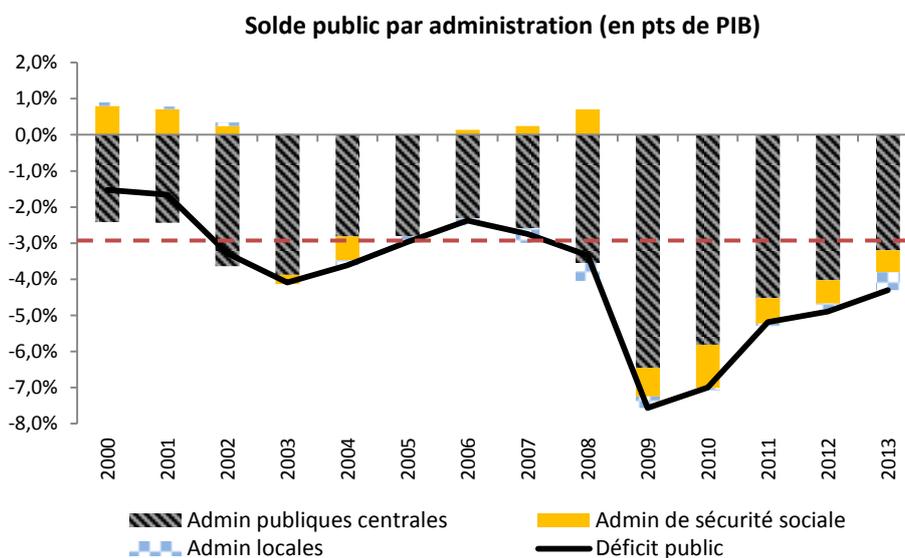
Le déficit public français en 2013

Lundi 31 mars 2014

L'INSEE a publié ce matin les premiers résultats du déficit public en 2013. Le présent flash les analyse à deux semaines de la présentation par la France de son programme de stabilité.

1. Un déficit en repli pour la quatrième année consécutive...

En 2013, les administrations publiques (Etat, sécurité sociale, collectivités locales) ont connu un **déficit de 87,6Md€, soit 4,3 % du PIB¹**, contre 4,9 % en 2012. Le **redressement des comptes de 0,6 point** de PIB par rapport à 2012 repose sur une progression des **recettes publiques de 1 point**, supérieure à celle de la part des **dépenses** dans la richesse nationale (+ 0,4 point). En dépit d'une faible croissance économique (+ 0,3 %), la hausse des recettes publiques s'explique par l'importance des augmentations de prélèvements obligatoires instaurées par les lois financières (voir ci-dessous). En dépenses, la décélération par rapport à 2012 (+ 2,0 %, contre + 3,0 %) s'appuie notamment sur une baisse importante (- 9,0 %) des intérêts versés en raison de la baisse des taux et d'une moindre inflation, qui allège la charge sur les titres indexés.



Source : Afep à partir d'INSEE.

Par **administration**, les résultats sont contrastés : en effet, l'Etat et les organismes divers d'administration centrale² sont les principaux contributeurs à la réduction du déficit public et voient leur solde se redresser de 0,8 point de PIB, alors que le déficit des administrations sociales stagne et que celui des comptes locaux se dégrade.

2. ... insuffisant pour faire reculer la dette publique

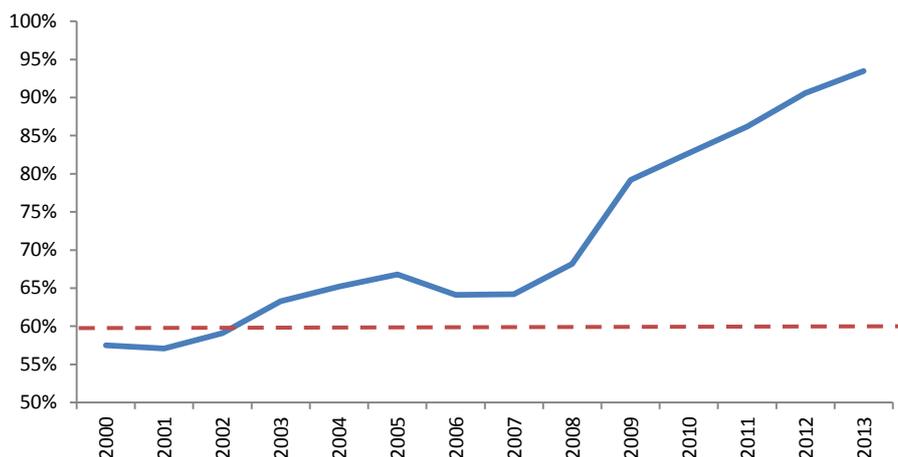
La **dette publique notifiée³ s'élevait à 1 925Md€ fin 2013**. Elle a augmenté de 84Md€ par rapport à 2012 et atteint désormais 93,5 % du PIB, contre 90,6 % un an plus tôt. La dette publique nette s'est, de son côté, établie à 1 769Md€, soit 85,9 % du PIB (contre 82,7 % fin 2012). Cette progression s'explique par un niveau de déficit encore supérieur au solde stabilisant la dette (soit le produit de la dette 2012 par la croissance du PIB en valeur en 2013, que l'on peut estimer à environ - 1,8 % du PIB en 2013).

¹ Comptes nationaux des administrations publiques, année 2013, Informations rapides du 31 mars 2014, INSEE. Les données et les ratios sont susceptibles d'être modifiés à l'occasion de la publication du compte de la Nation le 15 mai prochain, qui sera également marqué par le changement à la « base 2010 ».

² CNRS, Musée du Louvre...

³ Dette « brute » (les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas soustraits aux passifs) et consolidée (sont exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration). La dette « nette » intégrée, elle, les actifs des administrations et donne ainsi une vision qui reflète mieux leur patrimoine.

Dettes publiques en % du PIB



Source : Afep à partir d'INSEE.

3. 3 % de déficit en 2013 : chronique d'un objectif

La loi de finances initiale (LFI) pour 2013 visait un **déficit public de 3 % du PIB**. Les résultats annoncés par l'INSEE entérinent donc une dérive de plus d'un point par rapport à la prévision initiale. Si celle-ci avait déjà été modifiée deux fois en cours d'année (à 3,7 % au moment du programme de stabilité en avril puis à 4,1 % lors du PLF 2014), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un écart important par rapport à la trajectoire définie à l'automne 2012 sur lequel le Haut conseil des finances publiques devra se pencher prochainement. Cet objectif doit être remis en perspective : c'est au moment du programme de stabilité 2010-2013, transmis aux partenaires européens suite à la recommandation du Conseil Ecofin du 2 décembre 2009, que la France s'est engagée à ramener le déficit public à 3 % en 2013. A l'époque, le déficit devait atteindre plus de 8 % du PIB en 2010, d'où un **effort de réduction** conséquent de 5,2 points de PIB, dont **4,2 points d'ajustement structurel**. L'hypothèse de croissance prévisionnelle était de 2,5 % chaque année entre 2011 et 2013, d'où une baisse du ratio dépenses/PIB de 3 points et une hausse des prélèvements obligatoires (PO) de 2 points de PIB. Dans ce scénario, la progression de la dette publique devait être limitée (+ 3,4 points), avec une inflexion à partir de 2013. **La comparaison avec les résultats effectivement constatés est éclairante** : en moyenne, la croissance économique a été de 0,7 % entre 2011 et 2013, soit une hausse du PIB près de quatre fois moins dynamique que prévu. Dans le même temps, le ratio dépenses/PIB a légèrement augmenté (+ 0,5 point), alors que la hausse des PO a été nettement plus importante (+ 3,3 points). Au final, le déficit a bien reflué, mais insuffisamment pour inverser la tendance haussière de la dette (+ 10,8 points). En outre, la composition de l'ajustement (90 % de l'effort structurel a reposé sur des augmentations de PO, voir flash éco du 19 décembre) a très vraisemblablement pesé sur l'activité économique, au-delà du ralentissement constaté par ailleurs au niveau de la zone euro. La stratégie de relèvement des PO a en effet connu trois étapes : 1) inscription dans la deuxième loi de programmation des finances publiques (LPPF) 2011-2014, votée fin 2010, d'une trajectoire de hausse des prélèvements de 11Md€ en 2011, puis de 3Md€ chaque année entre 2012 et 2014 ; 2) plans d'ajustement « Fillon I et II » au cours de l'automne 2011 et 3) collectif budgétaire à l'été 2012 et LFI pour 2013. *In fine*, les effets de ces différentes mesures peuvent être estimés à environ 20Md€ chaque année en 2011 et 2012 et à environ 30Md€ en 2013, soit un **cumul 2011-2013 à 70Md€**.

Pour la quatrième année consécutive, le déficit public a reculé en 2013. Ce résultat a été obtenu par une nouvelle hausse, massive, des prélèvements qui a handicapé une activité économique déjà fragilisée par l'environnement extérieur alors que les efforts consentis en dépenses ont tout juste permis de limiter leur progression. S'il ne faisait plus de doute depuis plusieurs mois, le non-respect de l'objectif des 3 % suppose une vigilance renforcée pour les années à venir. En particulier, il sera délicat de déterminer l'équilibre optimal entre la nécessaire poursuite de la consolidation budgétaire et les allègements de prélèvements du « pacte de responsabilité », dès lors que les 50Md€ d'économies n'incluent pas le financement du pacte.